

LE 2 OCTOBRE 2023

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 2 octobre 2023 à 19h, présidée par M. Gilles Viens, agissant à titre de maire suppléant et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Guy Massicotte et les conseillères Valérie Desmarais et Mme Chantal Montminy.

La mairesse Mme Hélène Daneau ainsi que les conseillers Éric Hammal et Jean-Sébastien Bouffard sont absents.

Assiste également à l'assemblée M. Justin Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire suppléant ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 2 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2023-141**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 2 octobre 2023 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 septembre 2023

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028)

5.2 Déclaration d'intérêt pécuniaire

5.3 Autorisation de destruction de documents

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Paiement décompte progressif no. 5 (final) – Travaux sur les chemins Barnston et Kingscroft

6.2 Paiement décompte progressif no. 3 (acceptation provisoire) – Travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau

6.3 Achat d'une portière pour le camion de voirie

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en septembre 2023

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Adoption du budget 2024 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

10. LOISIRS et CULTURE

- 10.1 Soirée des bénévoles

11. FINANCES

- 11.1 Emprunt par billet au montant de 43 248 \$ – Règlement d’emprunt 2014
11.2 Rapport de délégation de compétence
11.3 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
11.4 Dépôt de l’état de fonctionnement au 30 septembre 2023

12. DIVERS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

Adopté à l’unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l’assemblée régulière du 5 septembre 2023

**Résolution
2023-142**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et adopté à l’unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal de l’assemblée ordinaire tenue le 5 septembre 2023 soit adopté tel quel.

Adopté à l’unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Renouvellement du Programme de la taxe sur l’essence et la contribution du Québec (2024 à 2028)

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu’elles doivent être majorées en raison de l’augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements, tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Résolution 2023-143

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la municipalité de Hatley demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure, dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Gilles Bélanger et l'honorable Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Déclaration d'intérêt pécuniaire

Le directeur général mentionne que la mairesse, Mme Hélène Daneau, ainsi que les conseillères Mme Valérie Desmarais, Mme Chantal Montminy et les conseillers M. Gilles Viens, M. Jean-Sébastien Bouffard, M. Guy Massicotte et M. Éric Hammal ont tous déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire tel que le prévoit leur obligation.

5.3 Autorisation de destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE HB Archivistes propose une liste de documents à détruire ;

**Résolution
2023-144**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le directeur général de procéder à la destruction des documents inscrits dans la liste préparée par HB Archivistes.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Paiement décompte progressif no. 5 (final)– Travaux sur les chemins Barnston et Kingscroft

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement final du projet après une vérification des travaux effectuée le 6 septembre 2023;

**Résolution
2023-145**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 5 pour un montant de 34 588,03 \$ plus taxes à l'entrepreneur Grondin Excavation Inc. pour les travaux exécutés sur les chemins Kingscroft et Barnston.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Paiement décompte progressif no. 3 (acceptation provisoire) – Travaux sur les chemins Taylor et du Ruisseau

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement final du projet après une vérification des travaux effectuée le 6 septembre 2023;

**Résolution
2023-146**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no. 3 (réception provisoire) pour un montant de 37 039,29 \$ plus taxes à l'entrepreneur Normand Jeanson Excavation Inc. pour les travaux exécutés sur les chemins Taylor et du Ruisseau.

Adopté à l'unanimité.

6.3 Achat d'une portière pour le camion de voirie

CONSIDÉRANT QUE des réparations au camion de voirie sont nécessaires dû à une usure normale du véhicule ;

**Résolution
2023-147**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu d'accepter la soumission de Pièces d'Autos Usagées Sherbrooke Inc. au montant de 1 100 \$, plus taxes, pour la vente et l'installation d'une garniture intérieure de porte pour le camion de voirie.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période se terminant en août 2023

Le directeur général dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en septembre 2023. Pour la période visée, 6 permis de construction ont été

délivrés pour un montant de 1 050 000 \$, 19 permis de rénovation/modification pour un montant de 1 229 965 \$, 5 permis pour garage et piscine pour un montant de 189 500 \$ et 16 permis dans la catégorie autre.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Adoption du budget 2024 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé un budget équilibré de l'ordre 3 244 190 \$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs imposés seront de 94 \$ la tonne pour l'enfouissement des déchets et de 72 \$ la tonne pour les matières compostables ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif imposé sera de 25 \$ la tonne pour les boues de fosses septiques ;

**Résolution
2023-148**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte et résolu d'adopter le budget 2024 ainsi que la tarification de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Soirée des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite souligner la contribution et le dévouement des bénévoles à notre communauté tout au long de l'année 2023 ;

**Résolution
2023-149**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, d'organiser une rencontre annuelle avec l'ensemble des bénévoles et des employés de la municipalité. La fête aura lieu le vendredi 15 décembre et sera organisée par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1 Emprunt par billet au montant de 43 248 \$ – Règlement d'emprunt 2014

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2014, la Municipalité de Hatley souhaite emprunter par billet un montant total de 43 248 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt prévoit le remboursement de l'emprunt sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le prêt doit être refinancé pour un 3^e terme de 5 ans;

**Résolution
2023-150**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QU'un emprunt par billet au montant de 43 248 \$ prévu au règlement d'emprunt 2014 soit réalisé à la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le greffier-trésorier;

QUE les billets soient datés du 3 octobre 2023;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement, soit au début avril et au début octobre de chaque année;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2024 - 3 324 \$
2025 - 3 574 \$
2026 - 3 824 \$
2027 - 4 074 \$
2028 - 4 324 \$
2029 - 24 128 \$ à refinancer au terme du 5 ans

Que la mairesse et le greffier-trésorier soient mandatés pour la signature du contrat;

Adopté à l'unanimité.

11.2 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 1 786,34 \$ pour le mois de septembre 2023.

11.3 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} septembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu :

Résolution 2023-151

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de septembre 2023 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 9, 16, 23 et 30 septembre 2023 pour un montant total de 20 424,30 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 508 au chèque numéro 10 529 pour un montant de 147 489,11 \$ et 31 dépôts directs pour un montant de 127 271,41 \$;

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202300422	10508	HODGSON ANNE GREGORY	Remboursement crédit	1 741,98 \$
423	10509	BELL CANADA	Appels sans frais	14,17 \$
424	10510	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	56,56 \$
425	10511	SOLUTIONS SUPÉRIEURES	Papier hygiénique	118,31 \$
426	10512	CHRISTIAN DUMAS	Entretien ménager HV	120,00 \$
428	10513	HYDRO QUÉBEC	HV, Bowen, stations pompage	1 134,46 \$
430	10514	9067-7295 QUÉBEC INC	Fossé chemin Frappier	632,36 \$
431	10515	MINISTÈRE DU REVENU	Remises de l'employeur	8 345,91 \$
432	10516	RECEVEUR GENERAL	Remises de l'employeur	3 112,96 \$
438	10517	LINDSEY BRUS PETERSON	Remboursement loisirs	510,00 \$
439	10518	BELL CANADA	Appels sans frais et hôtel de ville	87,06 \$
440	10519	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	5,00 \$
441	10520	QUADIENT	Timbreuse	191,77 \$
442	10521	GROUPE FINANCIER EMPIRE	Remises de l'employeur	1 447,01 \$
443	10522	MICHEL LEBLANC	Trappage de castors	194,00 \$
447	10523	MINISTRE DES FINANCES	Versement SQ 2/2	114 849,00 \$
454	10524	EXCAVATION A. BARRETTE INC.	Niveleuse	2 673,17 \$
464	10525	9152-2425 QC INC	Cueillette et transport déchets/compost	10 189,92 \$
466	10526	PAOLA TRÉPANIÉ	Remboursement loisirs	1 614,50 \$
467	10527	NIENKI VAN DE WIJK	Remboursement bibliothèque	40,00 \$
468	10528	ASS. POMPIERS AYER'S CLIFF	Contribution friandises Halloween	250,00 \$
474	10529	GILLES ROY	Tracteur réparation Keeler	160,97 \$

147 489,11\$

202300429	Dépôt	INFOTECH	Papeterie et comptes de taxes	540,38 \$
433	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyses d'eau	784,71 \$
434	Dépôt	LES ARMATURES COATICOOK	Réparation station pompage	2 390,19 \$
435	Dépôt	LES SERVICES EXP	Chemins Taylor et du Ruisseau	5 490,48 \$
436	Dépôt	COUILLARD COSTRUCTION LTEE	Gravier chemin Woodland Bay	159,59 \$
437	Dépôt	SIM REPÈRES GÉODÉSIQUES ENR.	Maintenance réseau géodésique	1 494,44 \$
443	Dépôt	MARCHÉ GUY PATRY	Eau et épicerie conseil	47,15 \$
444	Dépôt	HTCK	Essence	421,62 \$
445	Dépôt	RIGDSC	Enfouissement et redevances	3 372,01 \$
446	Dépôt	EXCAVATION CHARLES GRENIER	Gravier chemin Keeler	3 389,09 \$
448	Dépôt	GRONDIN EXCAVATION	Décompte progressif no. 5	39 767,59 \$
449	Dépôt	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien aménagement 4/4	1 545,84 \$
450	Dépôt	BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES	Vidange des fosses septiques	8 604,73 \$
451	Dépôt	APSAM	Formation signaleur	130,00 \$
453	Dépôt	RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	Quote-part 4/4	2 509,33 \$
455	Dépôt	BUOPRO CITATION	Copies facturables et fournitures	453,67 \$
456	Dépôt	GROUPE CCL	Enveloppes blanches	423,11 \$
457	Dépôt	JUSTIN DOYLE (PETITE CAISSE)	Renflouer petite caisse	137,40 \$
458	Dépôt	JUSTIN DOYLE	Déplacements et repas conseil	552,95 \$
459	Dépôt	CONSTRUCTION GAUDREAU INC.	Niveleuse et transport gravier	477,15 \$
460	Dépôt	N4 MOBILE INC.	Réparation réseau et internet	610,44 \$
461	Dépôt	L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	Gestion des archives	1 476,12 \$
462	Dépôt	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	Services professionnels	4 949,07 \$
463	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Entretien ménager HV	120,00 \$
465	Dépôt	LES PELOUSES SS	Tonte du gazon 3/3	1 533,00 \$
469	Dépôt	VALÉRIE DESMARAIS	Achats épiluchette	671,37 \$
470	Dépôt	WASTE MANAGEMENT	Collecte et transport recyclage	3 992,58 \$
471	Dépôt	VANESSA HOULE	Entretien ménager centre comm.	411,25 \$
472	Dépôt	DENIS LECLERC	Comité des loisirs	65,00 \$
473	Dépôt	N. JEANSON EXCAVATION INC.	Décompte progressif no. 3	40 558,02 \$
475	Dépôt	SHONA HARTOG	Kilométrage et achats fête	193,13 \$

127 271,41 \$

Adopté à l'unanimité.

11.4 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 septembre 2023

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 30 septembre 2023.

12. DIVERS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens du hameau de Hatley présents mentionnent être concernés par la largeur et la vitesse à laquelle les tracteurs circulent sur la rue Main. Ils mentionnent également être inquiets de l'âge légal des conducteurs de ces tracteurs. Le maire suppléant indique comprendre la situation, mais que les moyens légaux dont la municipalité dispose pour régler à ce sujet sont limités. Hatley est une municipalité à vocation principalement agricole, il est donc normal que les tracteurs doivent emprunter les chemins municipaux.

Les mêmes citoyens proposent également au conseil d'installer des panneaux similaires à ceux que l'on retrouve à Sherbrooke avec la mention vise 40 km/h. Le conseil en prend note, mais il est suggéré d'attendre les effets de la modification de limite de vitesse avant d'instaurer des panneaux de sensibilisation.

Les mêmes citoyens demandent à la municipalité d'ajouter des panneaux indiquant l'interdiction d'utilisation des freins moteurs à l'intersection de la route 208. Le maire suppléant rappelle que la route 208 est de la responsabilité du Ministère des Transports, la demande doit donc leur être adressée directement.

Les mêmes citoyens demandent également au conseil de prohiber les feux d'artifices dans la municipalité, ils mentionnent que les citoyens ne connaissent pas les normes liées à l'utilisation de ceux-ci et sont concernés pour la sécurité des bâtiments. Le conseil leur recommande de contacter le service incendie s'il y a un danger pour la sécurité des personnes ou des biens. Il leur est conseillé de soumettre leurs plaintes au préventionniste incendie qui pourra sensibiliser le propriétaire et l'informer des normes applicables.

Les mêmes citoyens demandent également au conseil d'adopter une réglementation encadrant les résidences de tourisme et d'en limiter le nombre dans le secteur du village Hatley. Le maire suppléant leur répond que, jusqu'à maintenant, la location court terme n'a pas été un enjeu pour la municipalité. Toutefois, s'ils sont témoins de nuisances, les citoyens peuvent contacter le bureau municipal ou la sûreté du Québec hors des heures d'ouverture du bureau.

Les mêmes citoyens demandent la procédure à suivre lorsque des gros rebuts sont déposés au bord de la rue. Le directeur général mentionne de contacter le bureau municipal qui se chargera de sensibiliser le propriétaire aux différents services offerts pour les gros rebuts.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la conseillère Valérie Desmarais, il est 19h55.

Gilles Viens
Maire suppléant

Justin Doyle
Directeur général et greffier-trésorier